



Organisation des
États Américains



COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES FEMMES

OEA/Ser.L
CIM/doc.119/13
24 janvier 2013
Original : espagnol

RAPPORT ANNUEL DE LA
COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES FEMMES (CIM)
À LA QUARANTE-TROISIÈME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	ii
RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	iv
I. ORIGINES, FONDEMENTS JURIDIQUES, STRUCTURE ET OBJECTIFS.....	1
II. TRENTE-SIXIÈME ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉES DE LA CIM.....	1
III. ACTIVITÉS DES RESPONSABLES DE LA CIM.....	2
IV. ÉTAT D'ACHÈVEMENT DES MANDATS ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA À SA QUARANTE-DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE.....	4
V. APPLICATION DES ACCORDS ADOPTÉS LORS DES RÉUNIONS ORDINAIRES DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CIM 2011-2012.....	5
VI. ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT DE LA CIM : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL DE LA CIM 2011-2012.....	7
A. Citoyenneté politique pleine et entière des femmes pour la démocratie et la gouvernance.....	7
B. Droits humains de la femme et violence contre la femme.....	10
C. Sécurité et citoyenneté économique de la femme.....	11
D. Institutionnalisation de la question des droits humains et de l'égalité des genres dans le travail de l'OEA.....	12
VII. RECOMMANDATIONS.....	14
ANNEXE I : Exécution du budget du Fonds Ordinaire de la CIM au 31 décembre 2012 (EU\$)....	15

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions des Articles 91.f et 126 de la Charte de l'Organisation des États Américains (OEA), la Commission interaméricaine des femmes (CIM) présente son rapport annuel au Conseil permanent, afin qu'il le soumette à l'examen de la quarante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale, accompagné des observations et recommandations jugées pertinentes.

Ce rapport résume les activités de la CIM de mars 2012 à février 2013. Pour que ses travaux correspondent davantage aux mandats qui lui ont été confiés, notamment le *Programme interaméricain sur la promotion des droits humains de la femme, l'équité et la parité hommes-femmes* (PIA), la CIM a élaboré un *Plan stratégique 2011-2016*. Adopté par le Comité directeur de la CIM 2011-2012 au cours de sa première réunion ordinaire (7 et 8 avril 2011), ce Plan vise à renforcer le rôle primordial que joue la CIM comme forum politique continental pour les droits humains de la femme et la parité hommes-femmes, et comme coordonnateur avec les autres organes et organismes de l'OEA, les organisations internationales, la société civile et d'autres secteurs clés.

Au cours de cette même période, la CIM s'est efforcée de promouvoir la citoyenneté politique pleine et entière des femmes comme composante inaliénable de la gouvernance démocratique ainsi que l'élimination de la violence faite aux femmes, questions fondamentales pour l'exercice des droits humains et la sécurité citoyenne. Elle a continué à appuyer l'intégration de la question du genre comme préalable au développement humain durable, et elle a renforcé l'image de l'OEA en tant qu'Organisation à l'écoute des femmes du Continent.

En juillet 2012, la CIM a organisé son deuxième Forum continental « La pleine citoyenneté des femmes pour la démocratie » (18 au 21 juillet 2012, à Saint Domingue). Ce forum a réuni des leaders politiques, des leaders de gouvernement, des activistes, des académiciens et des représentants d'organisations internationales pour discuter et débattre des défis auxquels sont confrontés les systèmes démocratiques actuels, lorsqu'ils veulent garantir aux femmes le plein exercice de leur droits humains et leur citoyenneté politique.

Le Forum a examiné les résultats des travaux du Groupe de travail régional sur les droits des femmes et la démocratie, mis en place en septembre 2011 pour donner suite aux résultats du Premier forum continental (avril 2011). Le cadre analytique de référence élaboré par le Groupe de travail régional offre une réflexion critique sur la démocratie en considérant diverses perspectives, visions, préoccupations et propositions. Ces travaux permettront d'élargir les récentes analyses de l'OEA sur la démocratie afin de mieux comprendre les implications et les défis, pour le système démocratique, des droits à la citoyenneté des femmes et de la composante « genre » dans la politique et les institutions.

En octobre 2012, la CIM a tenu sa Trente-sixième assemblée des déléguées à San José (Costa Rica), qui a débouché notamment sur une réforme et une modernisation des instruments juridiques de la CIM, l'élection d'un nouveau Comité directeur et l'adoption d'un Programme triennal couvrant la période 2013-2015.

En novembre 2011, la CIM a organisé à San Salvador la Quatrième réunion des Ministres et hautes autorités chargées des politiques de la femme dans les États membres (REMIM IV). Il s'agissait d'analyser et d'examiner les principaux thèmes du Sixième Sommet des Amériques (les 14 et 15 avril 2012), sous l'angle des droits de la femme et de l'égalité hommes-femmes. Ainsi, la REMIM IV a adopté une résolution (CIM/REMIM-IV/doc.6/11 Rév.1) qui recommande l'utilisation d'un langage spécifique dans le document issu de ce Sommet, pour assurer que les besoins et les demandes des femmes seront

bien inclus dans les conclusions finales de cette réunion. La résolution de la REMIM a été transmise au Président du Groupe d'évaluation de la mise en oeuvre des Sommets (GRIC) et aux coordinatrices/coordonateurs nationaux responsables dans chaque État membre.

La CIM continuera à œuvrer pour mener à bien les mandats qui lui ont été confiés et pour se renforcer en étant à l'écoute des femmes et en faisant en sorte que le respect des droits humains et l'égalité hommes-femmes deviennent réalité dans tout le Continent.

Maureen Clarke Clarke
Présidente, 2013-2015
Commission interaméricaine des femmes

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Ce rapport présente les activités réalisées par la Commission interaméricaine des femmes (CIM) de mars 2012 à février 2013 en application des mandats qui lui avaient été confiés, issus du *Programme interaméricain sur la promotion des droits humains de la femme, l'équité et la parité hommes-femmes* (PIA), du *Plan stratégique de la CIM 2011-2016*, de résolutions spécifiques de l'Assemblée générale de l'OEA, d'accords adoptés par le Comité directeur de la CIM 2011-2012 pendant sa troisième réunion ordinaire (17 et 18 avril 2012 à Washington, D.C.) et de la déclaration et des résolutions adoptées par la Trente-sixième Assemblée des déléguées de la CIM (29 et 30 octobre 2012 à San José, (Costa Rica)).

Suite aux multiples mandats confiés par l'Assemblée générale de l'OEA au Secrétariat général concernant le renforcement de la CIM,¹ le Secrétaire général a accordé durant la période sous examen un appui politique important à la CIM en participant, ainsi que le Secrétaire général adjoint, à divers événements organisés par la Commission. La CIM a également bénéficié d'un soutien pour trouver des financements concernant des projets existants ou nouveaux.

Pour que le renforcement de la CIM devienne réalité, il faudra accroître aussi bien la coordination interne avec tous les secteurs de l'Organisation que la participation à ses activités pour assurer l'intégration de la question des droits humains et de l'égalité hommes-femmes. Il faudra également mettre en place un Programme tenant compte du genre pour le Secrétariat général de l'OEA, et un appui technique pour les divers secrétariats et les pays membres de l'Organisation.²

La CIM a amélioré la coordination et la collaboration avec les principaux secteurs de l'OEA, ce qui a permis de mieux comprendre les impacts négatifs dus aux inégalités entre les hommes et les femmes dans chacun des secteurs thématiques, et de faire en sorte que les politiques publiques et les stratégies d'action contribuent à l'élimination de ces inégalités dans les pays des Amériques.

Pendant cette période, la CIM a reçu 3 mandats de l'Assemblée générale et 11 mandats de son Comité directeur. Les 3 mandats de l'Assemblée générale ont un caractère continu et permanent, c'est-à-dire que leur exécution doit être continue. Sur les 11 mandats du Comité directeur, 9 ont été entièrement exécutés et 2 sont en cours de réalisation.

L'exécution de ces mandats a nécessité la mise en place d'une série de mesures présentées dans le rapport comme les « piliers » de l'Organisation des États américains et concernant les domaines suivants : i) Démocratie et gouvernance, ii) Droits humains, iii) Sécurité multidimensionnelle et iv) Développement intégré.

Enfin, le rapport présente quelques unes des recommandations que la CIM soumet à l'examen de l'Assemblée générale de l'OEA.

1. Encourager l'harmonisation des législations nationales et des politiques publiques avec les dispositions des conventions et traités interaméricains en matière de droits humains des femmes, notamment la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la

1. AG/RES. 1451 (XXVII-O/97), AG/RES. 1592 (XXVIII-O/98), AG/RES. 1625 (XXIX-O/99), AG/RES. 1777 (XXXI-O/01), AG/RES. 1941 (XXXIII-O/03), AG/RES. 2021 (XXXIV-O/04), AG/RES. 2124 (XXXV-O/05), AG/RES. 2161 (XXXVI-O/06), AG/RES. 2323 (XXXVII-O/07), AG/RES. 2441 (XXXIX-O/09), AG/RES. 2560 (XL-O/10), AG/RES. 2685 (XLI-O/11) et AG/RES. 2710 (XLII-O/12).

2. Pour obtenir davantage de renseignements sur les progrès enregistrés à l'échelle du Secrétariat général de l'OEA sur l'intégration de la question des droits humains de la femme et de l'égalité hommes-femmes, voir le *Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du « Programme interaméricain sur la promotion des droits humains de la femme, l'équité et la parité hommes-femmes » en application de la Résolution AG/RES. 2709 (XLII-O/12)*, document CIM/doc.121/13.

violence contre la femme (Convention de Belém do Pará), pour faire avancer les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes.

2. Obtenir l'appui des États membres, du Secrétariat général et des autres pays qui coopèrent avec l'OEA à la mise en œuvre du PIA et aux efforts de la CIM/OEA pour institutionnaliser la question des droits humains et de l'égalité hommes-femmes dans le travail de l'Organisation.
3. Obtenir l'appui des États membres, du Secrétariat général et des autres pays qui coopèrent avec l'OEA au renforcement du Mécanisme de suivi de la Convention de Belém do Pará (MESECVI), dans le cadre du Plan stratégique 2013-2017 pour soutenir la mise en œuvre intégrale de la Convention dans ses États parties.

I. ORIGINES, FONDEMENTS JURIDIQUES, STRUCTURE ET OBJECTIFS

La CIM a été créée lors de la Sixième Conférence internationale des États Américains (La Havane, 1928) pour recueillir les « données juridiques et de toute autre nature qui pourraient être jugées pertinentes pour la considération par la Septième Conférence internationale des États Américains à propos de l'égalité civile et politique de la femme dans le Continent américain. »

La Neuvième Conférence internationale des États américains (Bogota, 1948) a approuvé le premier statut de la Commission qui a consolidé sa structure et a autorisé le Secrétaire général de l'Organisation des États Américains (OEA) à établir le Secrétariat exécutif de la CIM.

En 1953, la Commission a souscrit un accord avec le Conseil permanent de l'OEA par lequel la CIM était reconnue comme un organisme spécialisé permanent, interaméricain, jouissant de l'autonomie technique pour la réalisation de ses objectifs.

La dixième Conférence interaméricaine (Caracas, 1954) a modifié le statut de la CIM, ratifié son caractère d'organisme spécialisé permanent et élargi ses attributions. Elle a également donné à la Commission le pouvoir de modifier elle-même son statut à l'avenir.

Puis, en 1978 et conformément à l'article 134 de la Charte de l'OEA et aux normes relatives à l'application et à la coordination des dispositions de la Charte de l'OEA sur les organismes spécialisés interaméricains, un nouvel accord est intervenu entre la CIM et l'OEA.

En tant que principal forum continental en faveur des droits de la femme et de l'égalité hommes-femmes, la CIM fait le lien entre les accords internationaux concernant les droits humains de la femme et les politiques publiques nationales, afin de promouvoir la pleine citoyenneté politique, économique et sociale de la femme. La CIM est à l'écoute des besoins de la femme dans cinq domaines clés : i) la démocratie et la gouvernance ; ii) les droits humains ; iii) la sécurité multidimensionnelle ; iv) le développement intégré ; et v) l'institutionnalisation de la question des droits humains et de l'égalité hommes-femmes dans le travail de l'OEA et dans ses États membres. Dans ces domaines, elle fournit un appui technique en matière juridique, politique et programmatique, elle gère des projets régionaux spécifiques et utilise la gestion des connaissances participatives pour assurer que les discussions et les décisions politiques et programmatiques se fondent sur des faits.

La CIM réalise ses objectifs au moyen des organes suivants : l'Assemblée des déléguées ; le Comité directeur composé de la Présidente, de trois vice-présidentes et de cinq représentantes de pays membres, toutes élues par l'Assemblée des déléguées ; et le Secrétariat permanent qui assure les fonctions administratives, techniques et exécutives de la Commission. L'Assemblée des déléguées est l'autorité suprême de la CIM et ses résolutions, comme celles de l'Assemblée générale de l'OEA, donnent les grandes orientations des travaux de la CIM.

Le Statut de la CIM autorise les Gouvernements qui auront accredité un observateur permanent auprès de l'OEA à le faire également auprès de la CIM.

II. TRENTE-SIXIÈME ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉES DE LA CIM

En application des dispositions de la Résolution CIM/RES. 257 (XXXV-O/10), adoptée par la Trente-cinquième Assemblée des déléguées de la CIM (réunie du 3 au 5 novembre 2010, à Mexico

(Mexique)), la Trente-sixième Assemblée des déléguées de la CIM s'est réunie les 29 et 30 octobre 2012 à San José (Costa Rica).

Pendant cette réunion, le Comité directeur de la CIM 2013-2015 a été élu :

Présidente : Costa Rica (Maureen Clarke Clarke)

Vice-présidentes : Haïti (Marie Yanick Mézile)
Panama (Markelda Montenegro de Herrera)
Uruguay (Beatriz Ramírez Abella)

Membres : Barbade, États-Unis, Guatemala, Mexique et Pérou

La Présidente de la CIM, Rocío García Gaytán, a présenté un rapport sur l'exécution du *Programme biennal de travail de la CIM 2011-2012*. L'Assemblée des déléguées a alors examiné et adopté le *Programme Triennal de travail de la CIM 2013-2015* (CIM/RES. 262 (XXXVI-O/12)), qui assure le suivi des grandes lignes de travail établies, et propose diverses activités nouvelles dans le cadre du *Plan stratégique de la CIM 2011-2016*.

L'Assemblée a également examiné et adopté une série de réformes des instruments juridiques de la CIM (CIM/RES. 266 (XXXVI-O/12)) ; celles-ci ont formalisé la représentation des États membres au Comité directeur de la CIM ; elles ont précisé les modalités des réunions des Assemblées et l'exécution des plans de travail sur une base triennale au lieu de biennale, et elles ont explicité le processus des élections des nouveaux responsables de la CIM durant les périodes séparant les Assemblées.

Au cours de cette réunion une résolution a également été adoptée concernant le 85e anniversaire de la CIM (CIM/RES. 264 (XXXVI-O/12)) qui permettra tout à la fois d'augmenter la visibilité de la question des droits de la femme et de l'égalité hommes-femmes dans la région, et de souligner les résultats du processus de renforcement de la CIM en tant que forum politique dans le Continent.

L'Assemblée a adopté la Déclaration de San José sur la responsabilisation économique et politique des femmes dans les Amériques (CIM/DEC. 14 (XXXVI-O/12)), qui réaffirme l'engagement des déléguées de la CIM : à lutter pour que les femmes aient accès à la justice et pour que la Convention de Belém Do Pará soit pleinement appliquée ; à intégrer la question de l'égalité hommes-femmes dans toutes les politiques de sécurité citoyenne et humaine ; à promouvoir la création et le renforcement de systèmes nationaux et régionaux de l'information, le respect et la surveillance du plein exercice des droits humains des femmes ; à promouvoir l'adoption des mécanismes nécessaires pour favoriser la pleine représentation et la participation des femmes aux processus de prises de décisions politiques, sociales et économiques aux échelons national et local ; à favoriser l'amélioration de la couverture médicale et la qualité des infrastructures de soins et à renforcer la relation entre la CIM et les organisations de la société civile qui développent des actions en faveur des droits humains de la femme et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

III. ACTIVITÉS DES RESPONSABLES DE LA CIM

Au cours de cette période, la Présidence de la CIM a été assurée par María del Rocío García Gaytán (Mexique, novembre 2010 - octobre 2012) et par Maureen Clarke Clarke (Costa Rica, novembre 2012 à ce jour). Entre novembre 2010 et octobre 2012, les vice-présidences ont été assurées par

l'Argentine,³ la Barbade et le Guatemala,⁴ et de novembre 2012 à ce jour, elles sont assurées par Haïti, le Panama et l'Uruguay.

Pendant cette période, la Présidente et les vice-présidentes de la CIM ont activement participé à des conférences, des réunions et d'autres manifestations pour accroître la visibilité du travail de la Commission et le promouvoir.

La Présidente de la CIM

La Présidente de la CIM, Rocío García Gaytán, a pris part aux manifestations suivantes :

- Cinquante-sixième session de la Commission des Nations Unies sur la Condition sociale et juridique de la femme (27 février au 9 mars 2012, New York).
- Quatrième conférence des États parties à la Convention de Belém do Pará (16 avril 2012, Washington, D.C.), pendant laquelle les États ont analysé et adopté 27 rapports nationaux et le Deuxième rapport continental sur la mise en œuvre de la Convention de Belém do Pará.⁵
- Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio +20) (20-22 juin 2012, Rio de Janeiro).

En novembre 2012 la Présidente de la CIM, Maureen Clarke Clarke, a participé à la Cinquante-deuxième réunion ordinaire de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD). Elle a parlé de la dimension « genre » liée au problème de la drogue dans les Amériques et a exhorté les États à renforcer les informations et les statistiques disponibles sur les femmes et la drogue pour mieux comprendre ce problème. Elle leur a proposé l'assistance technique spécialisée de la CIM, y compris une formation pour élaborer et mettre en œuvre des politiques, programmes et autres mesures axés sur la composante « genre ».

Pendant la période couverte par ce rapport, les Présidentes de la CIM ont diffusé les messages commémoratifs ci-après :

- Journée internationale de la femme (8 mars 2012) – à cette occasion, la Présidente de la CIM, Rocío García Gaytán, a adressé un message aux Ministres chargées des droits des femmes et aux Déléguées titulaires des États membres auprès de la CIM. Selon le thème retenu par les Nations unies «Autonomiser les femmes rurales – En finir avec la faim et la pauvreté », la Présidente a souligné que le travail des femmes et des filles rurales contribue à la production agricole, à la sécurité alimentaire et au développement rural durable. C'est pourquoi les femmes rurales doivent occuper une place centrale dans les processus de prises de décisions à tous les niveaux.
- Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre 2012) –

3. En janvier 2011, le Gouvernement argentin a indiqué à la CIM que Magdalena Faillace avait démissionné de son poste de Déléguée titulaire et de Vice-présidente de la CIM. Le Statut de la CIM ne prévoit pas pour l'heure de processus formel pour remplacer une Vice-présidente démissionnaire, de sorte que le poste demeure vacant.

4. En janvier 2012, Sonia Escobedo a démissionné de son poste de Secrétaire au Secrétariat présidentiel de la femme (SEPREM) au Guatemala. Le Statut de la CIM ne prévoit pas pour l'heure de processus formel pour remplacer une Vice-présidente démissionnaire, de sorte que le poste demeure vacant.

5. Pour obtenir davantage d'informations sur le Mécanisme de suivi de la Convention de Belém do Pará (MESECVI) et les résultats de la Quatrième Conférence des États parties, voir le Rapport sur le Mécanisme de suivi de la Convention de Belém do Pará (MESECVI) en application des dispositions de la Résolution AG/RES. 2711 (XLII-O/12) (CIM/doc.122/13)

par ce message, la Présidente de la CIM, Maureen Clarke Clarke, a exprimé sa profonde préoccupation face au degré des violences commises à l'encontre des femmes, notamment en ce qui concerne les féminicides/fémicides dans la région ; elle a réaffirmé que la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme (Convention de Belém do Pará) devait jouer un rôle de premier plan pour apporter une réponse adéquate et efficace à la pandémie de violence dans la région.

Les Vice-présidentes de la CIM

La Présidente a demandé à la Vice-présidente de la CIM, Irene Sandiford-Garner, de participer aux activités suivantes :

- Consultation des femmes parlementaires des Amériques (18 juillet 2012, Saint Domingue);
- Deuxième forum continental « Citoyenneté des femmes pour la démocratie » (19-21 juillet 2012, Saint Domingue)
- Quarante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA (3-5 juin 2012, Cochabamba). La Vice-présidente y a présenté les rapports annuels de la CIM et elle a souligné combien il était important d'intégrer les composantes « genre » et droits humains de la femme dans toutes les questions liées au développement humain durable.

Pendant la quarante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA, trois résolutions ont été adoptées qui ont attribué des mandats spécifiques à la CIM :

- AG/RES. 2710 (XLII-O/12) « Renforcement de la Commission interaméricaine des femmes »;
- AG/RES. 2709 (XLII-O/12) « Promotion des droits humains de la femme et parité hommes-femmes » ;
et
- AG/RES. 2711 (XLII-O/12) « Mécanisme de suivi de la mise en œuvre la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme (MESECVI). »

IV. ÉTAT D'ACHÈVEMENT DES MANDATS ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA À SA QUARANTE-DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE

Mandat	État d'achèvement	Observations
AG/RES. 2710 (XLII-O/12) « Renforcement de la Commission interaméricaine des femmes »	Exécution permanente	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la mise en œuvre du Plan stratégique de la CIM 2011-2016 - Fin de la mise en œuvre du programme biennal de travail 2011-2012 - Élaboration et adoption du Programme de travail triennal 2013-2015 - Démarrage d'accords et d'activités de coopération avec des organisations internationales, des groupes de la société civile des universités et instituts de recherches. - Accroissement de la visibilité de la CIM dans la région grâce à des initiatives de communication et de diffusion.

AG/RES. 2709 (XLII-O/12) « Promotion des droits humains de la femme, équité et parité hommes-femmes »	Exécution permanente	- La CIM poursuit le suivi de la mise en œuvre du PIA. ⁶
AG/RES. 2711 (XLII-O/12) « Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme », « Convention de Belém do Pará »	Exécution permanente	- La CIM assure de manière permanente le secrétariat du MESECVI. ⁷ - Fin du deuxième cycle d'évaluation multilatérale et démarrage du Deuxième cycle de suivi des recommandations - Tenue de la 4 ^e Conférence des États parties (16 avril 2012, Washington, D.C) - Tenue des 8 ^e et 9 ^e Réunions du Comité d'expertes (mai 2012, à Panama et 12-14 novembre à Mexico)

V. APPLICATION DES ACCORDS ADOPTÉS LORS DES RÉUNIONS ORDINAIRES DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CIM 2011-2012

La Première réunion ordinaire du Comité directeur de la CIM 2011-2012 (avril 2011) a adopté le Plan stratégique de la CIM 2011-2016, dont les principales stratégies sont les suivantes :

- i) Articulation et harmonisation des actions de la CIM avec celles de l'OEA ; et
- ii) Institutionnalisation de la question des droits humains et de l'égalité hommes-femmes dans les principaux forums et programmes et dans la planification institutionnelle de l'Organisation. Le Plan est structuré sur la base de quatre domaines programmatiques afin d'harmoniser et d'articuler les actions de la CIM autour des quatre piliers thématiques de l'OEA, ses programmes, forums et stratégies :
 - o Citoyenneté politique réelle des femmes pour la démocratie et la gouvernance
 - o Sécurité et participation citoyenne des femmes à la vie économique
 - o Droits humains des femmes et violences à l'encontre des femmes et
 - o Sécurité citoyenne en tenant compte de la composante « genre ».

Troisième réunion ordinaire du Comité directeur de la CIM (17-18 avril 2012, Washington, DC)

Accord		Etat d'achèvement
2	a) Remercie le Représentant permanent de la République dominicaine près l'OEA de son exposé et de l'engagement de son Gouvernement à accueillir le Deuxième forum continental : « Citoyenneté politique des femmes pour la démocratie » b) Prie la Secrétaire exécutive d'entreprendre les démarches nécessaires pour assurer la présence de la Présidente de la CIM à	Achévé Le Deuxième forum continental a eu lieu du 18 au 21 juin 2012 à Saint Domingue,

6. Pour obtenir davantage d'informations auprès du Secrétariat général de l'OEA sur l'incorporation de la question de l'égalité hommes-femmes, voir le *Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du « Programme interaméricain sur la promotion des droits humains de la femme, l'équité et la parité hommes-femme » en application des dispositions de la Résolution AG/RES. 2709 (XLII-O/12)*, document CIM/doc.121/13.

7. Pour obtenir davantage d'informations sur les travaux du Mécanisme de suivi de la Convention de Belém do Pará (MESECVI) et les résultats de la Quatrième conférence des États parties, voir le *Rapport sur le Mécanisme de suivi de la Convention de Belém do Pará (MESECVI) en application des dispositions de la Résolution AG/RES. 2711 (XLII-O/12)* (CIM/doc.122/13).

	Accord	Etat d'achèvement
	<p>cet événement ; et</p> <p>c) En application de l'Accord 4, paragraphe b), de la Deuxième réunion ordinaire du Comité directeur de la CIM 2011-2012, prie la Secrétaire exécutive de la CIM de distribuer, au plus tard dans les 15 jours, le projet d'ordre du jour du Deuxième Forum continental pour y intégrer les contributions des déléguées.</p>	République dominicaine
3	<p>Prie le Secrétariat exécutif de la CIM de diffuser la proposition de projet sur l'<i>Intégration de la composante « genre » et droits humains dans la gestion intégrée des risques liés aux catastrophes naturelles dans les Amériques</i>, figurant dans le document CIM/CD/doc.33/12, pour qu'elle soit examinée par la Présidente et le Comité directeur de la CIM afin qu'ils adressent leurs observations éventuelles dans un délai de 30 jours ; cela permettra de soumettre une version révisée de cette proposition au Comité directeur pour examen et approbation éventuelle dans les 30 jours suivants.</p>	<p>Achevé</p> <p>La proposition de projet a été diffusée par le Secrétariat de la CIM le 23avril 2012.</p> <p>À ce jour, les États n'ont envoyé aucune observation.</p>
5	<p>a) Remercie les Missions permanentes près l'OEA qui ont négocié la proposition de Projet de modification du Statut de la CIM.</p> <p>b) Prie le Secrétariat exécutif de la CIM de :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Diffuser la proposition de Projet de modification du Statut de la CIM, faisant l'objet du document CIM/CD.doc.36/12 rév.1, pour que les déléguées fassent part de leurs observations dans un délai maximum de 30 jours. ii. Formuler, en collaboration avec le Département des services juridiques de l'OEA, un projet de modification du Règlement de la CIM et des Règles de procédure de l'Assemblée des déléguées, qui sera distribué aux déléguées de la CIM ; iii. Faire en sorte que soit convoqué un Groupe de travail pour examiner ces projets de modification. iv. Diffuser un chronogramme permettant de compléter ces documents afin qu'ils soient soumis à la XXXVIe Assemblée des déléguées de la CIM. 	<p>Achevé</p> <p>Les Projets de modification du Statut de la CIM (CIM/doc.48/12), du Règlement de la CIM (CIM/doc.49/12) et des Règles de procédure de la CIM (CIM/doc.50/12) ont été adoptés par la XXXVIe Assemblée des déléguées de la CIM (octobre 2012).</p>
6	<p>Prie le Secrétariat exécutif de la CIM de :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Formuler une proposition pour mettre en place un mécanisme formel permettant aux organisations de la société civile, qui se consacrent à la question des droits des femmes et à l'égalité hommes-femmes, de participer aux travaux de la CIM, incluant : <ol style="list-style-type: none"> i. La participation de la société civile à l'Assemblée des délégués/ées de la CIM ; ii. Le projet de modification des Règles de procédure de l'Assemblée des déléguées de la CIM; iii. Un cabinet conseil pour élaborer une proposition de mécanisme ; et iv. Un plan visant à rechercher des financements pour la mise en œuvre de la proposition b) Distribuer cette proposition aux déléguées pour incorporer leurs observations. 	<p>En cours d'achèvement</p> <p>Un projet de proposition a été élaboré qui sera examiné par le Comité directeur de la CIM 2013-2015 lors de sa première Réunion ordinaire (28 février-1^{er} mars 2013).</p>
8	<p>a) En application de l'Accord 11 de la Première réunion ordinaire du</p>	En cours d'achèvement

Accord		Etat d'achèvement
	<p>Comité directeur de la CIM 2011-2012, prie le Secrétariat exécutif de la CIM de proposer la tenue d'une réunion des donateurs de la CIM, d'incorporer les résultats de la réunion entre le Comité directeur et le Secrétaire aux Relations extérieures de l'OEA, et d'informer à l'avance le Comité directeur de la date retenue pour cette réunion;</p> <p>b) S'engage à assurer le suivi des propositions présentées pendant la réunion entre le Comité directeur et le Secrétaire aux Relations extérieures de l'OEA, dans le cadre du Plan stratégique de la CIM 2011-2016, notamment :</p> <p>i. La nécessité de rassembler les expériences recueillies dans le cadre des Mécanismes nationaux pour l'avancement des femmes dans la région concernant les stratégies de développement et de sécurité mises en œuvre par l'OEA ; et</p> <p>ii. Le renforcement du rôle de la CIM pour la citoyenneté des femmes dans la démocratie, et dans les processus de transversalité du genre dans le travail de l'OEA.</p>	<p>Des propositions de programme ont été élaborées pour la réunion des donateurs, et ont été distribuées aux Déléguées le 11 septembre 2012.</p> <p>À cette date, les États n'ont fait part d'aucune observation.</p>
9	<p>Prie le Secrétariat exécutif de préparer et de diffuser un résumé relatif à toutes les questions qui n'ont pas pu être examinées de manière exhaustive au cours de la réunion du Comité directeur en raison des questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour.</p>	<p>Achevé</p> <p>Le Secrétariat de la CIM a distribué ledit résumé (CIM/CD/doc.39/12) aux déléguées le 23 avril 2012.</p>

VI. ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT DE LA CIM : MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL DE LA CIM 2011-2012

A. Citoyenneté politique pleine et entière des femmes pour la démocratie et la gouvernance

Développement des capacités de leadership et incidence sur les politiques publiques en faveur de l'égalité hommes-femmes

Depuis cinq ans, grâce à des dialogues et à des consultations nationales, l'Organisation des États Américains et le Programme des Nations unies pour le développement essaient de mettre au point un processus pour parvenir à un consensus sur les principaux défis auxquels sont confrontés les pays désireux de renforcer la démocratie et la gouvernance en Amérique latine et dans la Caraïbe. Ce processus vise la construction d'une vision commune de la démocratie à laquelle aspirent les citoyens de la région, et une nouvelle conceptualisation du système démocratique et des nouvelles formes de participation politique.

Il faudra, au cours de ce processus, étudier plus à fond les visions, les droits et les aspirations des femmes ainsi que la dimension « genre ». Le cadre qui a été élaboré doit être élargi pour prendre en compte l'exercice des droits humains des femmes et exécuter les engagements souscrits par les États membres dans le cadre de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme (Convention de Belém do Pará).

C'est dans ce contexte que la CIM a mis en œuvre le projet « Développement des capacités de leadership et incidence sur les politiques publiques en faveur de la parité hommes-femmes », financé par l'Agence espagnole de coopération internationale (AECID), le Secrétariat des relations extérieures du Mexique, ONU-femmes et IDEA international. Du fait du changement des priorités dans l'orientation des travaux de coopération de l'AECID, ce projet, initialement prévu pour trois ans, s'est terminé en juillet 2012, à la fin de sa deuxième année.

En juin 2012, l'ouvrage *La démocratie citoyenne : Visions et débats sur les droits de la femme dans les Amériques* CIM, 2012),⁸ a été publié. Il donne les résultats du Premier forum continental « Leadership des femmes pour une démocratie citoyenne » qui s'est tenu du 4 au 6 avril 2011 à Washington, D.C.

Ce Premier forum continental et le Groupe de travail régional « Citoyenneté pleine et entière des femmes pour la démocratie », qui a démarré en septembre 2011 en collaboration avec IDEA International et ONU-femmes, ont mené des travaux qui ont débouché sur la réunion du Deuxième forum continental « Citoyenneté pleine et entière des femmes pour la démocratie » qui s'est tenu du 18 au 21 juillet 2012 à Saint Domingue (République dominicaine).

Ce deuxième forum continental avait pour objectif d'approfondir l'analyse et les débats sur les questions posées lors du Premier forum continental, notamment en ce qui concerne les réformes politiques et de l'État nécessaires pour que les femmes des pays des Amériques puissent accéder plus rapidement à la pleine citoyenneté. Les résultats obtenus par ce Deuxième forum continental et par le Groupe de travail régional seront publiés dans le courant du premier trimestre 2013.

Ce dialogue continental a facilité la participation d'un grand nombre de femmes venant d'horizons très divers touchant la démocratie, la politique et les droits des femmes dans la région. Parmi ces femmes figuraient des ministres, des parlementaires, des ambassadeurs, des responsables de gouvernements locaux, d'organisations des droits humains, des responsables d'organisations et de réseaux de femmes, des activistes et des chercheurs ainsi que des femmes travaillant dans des organisations intergouvernementales.

Cette réunion s'est inscrite dans le cadre des actions menées par la CIM pour mener à bien les engagements souscrits par les États membres de l'OEA dans la *Déclaration de l'année interaméricaine de la femme « La femme et le pouvoir : pour un monde égalitaire »*, CIM/DEC 10 (XXXV-O/10) et les mandats reçus pour renforcer la CIM en tant que forum politique continental, afin de favoriser les droits et la pleine citoyenneté des femmes dans les Amériques.

La véritable égalité hommes-femmes dans les programmes électoraux

À la demande du Congrès et du Sénat de la République dominicaine et en collaboration avec ONU-femmes, IDEA International et le PNUD, la CIM a organisé une réunion sur le thème « Élections présidentielles 2012 : la véritable égalité hommes-femmes dans les programmes électoraux », qui a eu lieu les 7 et 8 mars 2012 à Saint Domingue. Cette réunion a regroupé tous les candidats à la Présidence de la République, à l'exception d'Hipólito Mejía, qui a dépêché le candidat à la vice-présidence.

8. CIM. *La démocratie citoyenne : Visions et débats sur les droits de la femme dans les Amériques*. Washington, D.C.: Commission interaméricaine des femmes de l'Organisation des États Américains, 2012. Disponible sur: <http://www.oas.org/es/cim/democracia.asp>

L'agenda des femmes avait un niveau politique très élevé. Pour la première fois dans l'histoire dominicaine, les candidats ont discuté avec des femmes parlementaires, universitaires et de la société civile, des politiques qu'ils se proposent de mettre en œuvre pour favoriser les droits de la femme et l'égalité hommes-femmes dans le pays. Ils ont abordé notamment :

- la participation politique des femmes et l'application de systèmes de quotas dans toutes les institutions politiques (y compris dans les partis) ;
- la violence contre les femmes, sa prévention, son traitement et sa sanction ;
- l'augmentation des féminicides dans le pays ;
- le viol de fillettes ;
- la participation précaire des femmes à l'économie dominicaine et leur manque d'accès aux avantages sociaux, notamment la sécurité sociale ;
- la nécessité de réglementer le travail à la maison étant donné les engagements inscrits dans les Conventions de l'OIT en la matière;
- le manque d'accès des femmes au crédit, à la propriété foncière et aux postes de décision dans les entreprises et le fait qu'il faut accroître leur implication dans l'économie dominicaine ;
- la concentration des femmes dans l'économie informelle ;
- la situation des mères célibataires/chefs de famille, notamment en ce qui concerne l'aide sociale pour les soins aux enfants, aux malades et aux personnes âgées ;
- la santé des femmes face notamment à la mortalité maternelle, au VIH/SIDA, aux avortements peu sûrs et à la violence faite aux femmes ;
- les grossesses des adolescentes et le manque d'accès à l'information et aux méthodes contraceptives ;
- la position du ministère de la Femme au sein du Gouvernement et la nécessité d'accroître ses ressources (humaines et financières) ;
- la question de la diversité sexuelle et des droits de toutes les personnes, indépendamment de leur orientation sexuelle, qu'il faut respecter.

Dans leurs exposés, divers candidats se sont engagés à mettre en place un cabinet paritaire et d'autres ont signalé qu'ils le feraient progressivement. Cela dit, tous se sont engagés à accroître la présence des femmes aux niveaux de décision et à renforcer le ministère de la Femme.

Cette réunion a été retransmise par la télévision nationale et le canal Webcast de l'OEA (<http://www.livestream.com/OASLive2>). Elle est conservée dans la page Web de l'OEA (http://www.oas.org/en/media_center/videos.asp?sCodigo=12-0039&videotype=).

Cette rencontre a eu un impact significatif sur les médias nationaux. Suite à cet événement, l'Université ouverte de Saint Domingue (UASD), a organisé une autre réunion des candidats à la présidence pour voir plus en détails la violence faite aux femmes et la question des féminicides.

Consultation de femmes parlementaires des Amériques

Parallèlement au Deuxième forum continental, la première Consultation de femmes parlementaires des Amériques a eu lieu le 18 juin 2012, à Saint Domingue, en collaboration avec le Réseau des femmes parlementaires des Amériques de la Confédération des Parlements des Amériques (COPA) et la Commission des questions sur l'égalité hommes-femmes de la Chambre des députés de la République dominicaine.

Ont participé à cette consultation les présidentes des Commissions égalité hommes-femmes des organes législatifs et des hommes et femmes parlementaires des pays des Amériques.

Cette consultation avait pour objectif d'identifier les principaux problèmes, priorités et stratégies pour : a) favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'agenda législatif en application des traités internationaux contraignants en la matière, ratifiés par les États ; et b) développer un programme continental pour renforcer l'impact et le suivi des Commissions et des groupes parlementaires sur la question de l'égalité hommes-femmes. Ce programme sera élaboré avec le Réseau des femmes parlementaires des Amériques de la COPA et sera financé par des donateurs appropriés.

Le genre et la participation des femmes aux budgets locaux

La municipalité fournit un cadre privilégié pour faire progresser les droits de la femme. Pour que les politiques publiques dans ce domaine changent de manière significative, le projet a mis en œuvre un outil concret dans quatre municipalités d'Amérique latine : l'*Autodiagnostic de la municipalité favorable à l'égalité hommes-femmes*.

À ce jour, quatre ateliers d'orientation ont été organisés pour savoir comment utiliser l'*Autodiagnostic de la municipalité favorable à l'égalité hommes-femmes* : à Heredia (Costa Rica) le 25 janvier 2012, à Lima (Pérou) le 17 février 2012, à Cuzco (Pérou) le 20 février 2012 et à San José (Costa Rica) le 25 février 2012.⁹ Ces ateliers ont permis de préparer un rapport qui contient les résultats de cet exercice d'autodiagnostic, ainsi que des recommandations concrètes identifiées par les participants(es) afin de renforcer la réponse des municipalités pour accroître les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes.

B. Droits humains de la femme et violence contre la femme¹⁰

Intégration des politiques et programmes concernant le VIH et les violences contre la femme sous l'angle des droits humains en Amérique centrale et dans la Caraïbe

Après avoir adopté la Déclaration de San Salvador en novembre 2007, la CIM a démarré la mise en œuvre de ce projet en septembre 2008, avec un financement de l'AECID. Bien qu'il ait été officiellement terminé en janvier 2012, et pour répondre aux demandes formulées par les associés de ce projet, la CIM a poursuivi de nombreuses activités visant à accroître la visibilité et la promotion des droits humains des femmes séropositives dans les Amériques.

En collaboration avec la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), le Musée de l'Art des Amériques et le Programme conjoint des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), la CIM a organisé une réunion sur la « Promotion des droits des personnes atteintes du VIH/SIDA », le 23 juillet 2012 à Washington, DC. Organisée dans le cadre de la XIXe Conférence internationale sur le SIDA qui a eu lieu du 22 au 27 juillet 2012 à Washington, D.C., cette réunion avait pour objectif de souligner les obstacles que doivent franchir les personnes atteintes du VIH pour exercer leurs droits. Elle a notamment permis d'écouter les interventions des organisateurs de cette conférence, ainsi que Patricia Pérez, Présidente du Réseau mondial des femmes vivant avec le VIH (ICW Global), et d'admirer l'exposition du Quilt SIDA.

Également dans le cadre de la XIXe Conférence internationale sur le SIDA, la CIM a participé à une autre réunion : « Le point sur les besoins et les droits des femmes et des fillettes atteintes du

9. Les matériaux ayant servi d'appui aux ateliers sont disponibles sur la page Web de la CIM : <http://www.oas.org/es/cim/presupuestos.asp>

10. Pour obtenir davantage de renseignements sur le travail du Mécanisme de suivi de la Convention de Belém do Pará (MESECVI) et sur les résultats de la Quatrième conférence des États parties, voir le Rapport sur le Mécanisme de suivi de la Convention de Belém do Pará (MESECVI) en application des dispositions de la Résolution AG/RES. 2711 (XLII-O/12) (CIM/doc.122/13).

VIH/Sida en Amérique latine » (26 juillet 2012), afin de présenter les résultats du projet et de souligner combien il était important d'aborder cette question de manière exhaustive.

Le 28 novembre 2012, en commémoration de la Journée mondiale de lutte contre le SIDA (1er décembre) la CIM a organisé une table ronde sur les : « Défis à relever pour protéger les droits humains des femmes atteintes du VIH/SIDA ». Cette table ronde a réuni des représentants de gouvernements, de la société civile et d'organisations internationales pour faire le point sur les droits des personnes atteintes du VIH/SIDA, notamment les femmes, et faire des recommandations concrètes en matière de politiques publiques pour renforcer la réponse internationale et nationale à ce problème.

C. Sécurité et citoyenneté économique de la femme

Progrès réalisés pour promouvoir l'égalité hommes-femmes dans le cadre d'un travail décent

Grâce à un financement de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Secrétariat de la CIM a mis en œuvre le projet « *Avancement de la parité hommes-femmes dans le cadre d'un travail décent* », entre 2009 et 2011, en collaboration avec le Département du développement social et de l'emploi (DDSE). Dans le cadre des *Directives stratégiques pour progresser vers l'égalité et la non discrimination de genre dans le cadre d'un travail décent*, adoptées à la XVe Conférence interaméricaine des ministres du Travail (XV CIMT, Trinité-et-Tobago, 2007), et en se fondant sur les résultats de l'étude sur l'*Institutionnalisation de la question du genre dans les ministères du Travail des Amériques*, des ateliers sous-régionaux ont été organisés sur la planification stratégique axée sur la perspective « genre » (Georgetown/avril 2010, San Salvador/mai 2010, Asunción/septembre 2010 et Quito/octobre 2010). Le projet a atteint son apogée en novembre 2011 avec l'organisation du premier Dialogue de haut niveau entre les ministères du Travail et les Mécanismes nationaux pour l'avancement des femmes dans les pays membres de l'OEA (1^{er} novembre, San Salvador). Ce dialogue a permis de mieux connaître les expériences, les recommandations et les perspectives du secteur gouvernemental d'une part et du secteur employés-employeurs d'autre part pour parvenir à une plus grande égalité entre les hommes et les femmes dans le monde du travail.

Ce projet a été le fruit d'une coopération fructueuse entre la CIM, le DDSE/SEDI et l'OIT sur la question du genre au travail, coopération qui se poursuit alors que le projet est terminé. En 2012 : (i) un suivi des ateliers sous-régionaux a été effectué avec la collaboration des ministères du Travail et des mécanismes chargés de la femme ; des expériences intéressantes ont ainsi été relevées qui figurent dans le document *Institutionnalisation de la question du genre dans les ministères du Travail des Amériques : Suivi des ateliers de planification stratégique axés sur la question du genre* ;¹¹ (ii) la CIM a participé à la Réunion de planification de la CIMT en février 2012 à Washington, D.C.; et (iii) elle a poursuivi sa coopération pour la mise en œuvre du projet de l'OEA visant à vérifier la place des femmes dans les ministères du Travail (il y a eu deux vérifications à ce jour). En se fondant sur l'expérience tirée du projet de l'OEA visant à vérifier la place des femmes, la CIM a commencé à élaborer une proposition de projet pour mettre en place des mécanismes nationaux afin de vérifier la place des femmes et la transversalité de genre dans les ministères du Travail et d'autres institutions publiques.

11. CIM. *Institutionnalisation de la question du genre dans les ministères du Travail des Amériques : Suivi des ateliers de planification stratégique axés sur la question du genre*. Washington, D.C.: Commission interaméricaine des femmes de l'Organisation des États Américains, 2013. Disponible sur: <http://www.oas.org/es/cim/desarrollo.asp>

D. Institutionnalisation de la question des droits humains et de l'égalité des genres dans le travail de l'OEA¹²

Pour conclure le projet « Intégration de l'analyse du genre, de l'équité et de l'égalité des genres comme thèmes et objectifs transversaux dans tous les programmes de l'OEA », exécuté dans le cadre du Programme OEA/CIDA 2008-2011, le cours virtuel « Accent sur les droits et l'égalité des genres dans les politiques, programmes et projets » a été lancé le 10 janvier 2013. Ce cours, dont la première édition vise le personnel de l'OEA, est construit sur les formations relatives au genre précédemment offertes par l'OEA à son personnel ; il répond aussi à la nécessité, pour l'Organisation, de progresser vers une intégration plus systématique et plus significative de la question du genre et des droits humains dans ses travaux et dans le Système interaméricain. Lorsque le cours prendra fin le 13 mars 2013, il faut espérer que les participants(es) seront en mesure d'appliquer la dimension genre et droits humains dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques, programmes, projets et interventions de tous ordres, en ayant un cadre de référence concret pour détecter les inégalités entre les hommes et les femmes et entreprendre des actions pour les surmonter grâce à l'utilisation de ressources conceptuelles et méthodologiques, telles que les techniques de diagnostic et les indicateurs de genre.

Dans le cadre de ce cours virtuel, la *Comunidad de Práctica de Género* de l'OEA (*CoP*) (*Communauté des pratiques de parité*) a été inaugurée le 12 décembre 2012. La CoP est un espace d'apprentissage et de construction collective des connaissances, d'échanges d'expériences, de leçons apprises et de bonnes pratiques tant dans les milieux institutionnels que dans le travail avec les homologues, l'objectif principal étant d'avoir une Organisation qui réponde à la demande d'égalité des genres et à la promotion et à la protection des droits de la femme. Par ailleurs, la CoP encouragera, appuiera, et renforcera la construction de capacités au sein de l'Organisation pour institutionnaliser la question du genre et des droits humains des femmes dans leur travail interne et externe.

À l'invitation des organisatrices, le Secrétariat de la CIM a participé à un Symposium sur la transversalité de l'égalité des genres (GEM), organisé par le Projet pour le renforcement institutionnel (ISP) du Secrétariat de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECSSEC), les 23 et 24 mai 2012 à Sainte Lucie. La CIM a présenté un exposé et une analyse des efforts institutionnels pour la transversalité de genre au cours de la dernière décennie (2000-2011), ainsi que l'identification des bonnes pratiques, des projets et des leçons apprises.

Pendant la période couverte par ce rapport, la CIM a poursuivi ses travaux d'évaluation technique et théorique des autres Secrétariats et Départements de l'OEA, ainsi que des autres organes du Système interaméricain, pour appuyer l'institutionnalisation de la question des droits humains et de l'égalité des genres dans le travail de l'Organisation. Parmi ces travaux, on peut souligner :

- La coopération continue avec le Département de la planification et de l'évaluation (DPE) du Secrétariat à l'Administration et aux finances, grâce à une participation active de la CIM à la Commission d'évaluation des projets de l'OEA et à son Groupe de travail. La CIM veut ainsi assurer que la question des droits humains et de l'égalité hommes-femmes sera intégrée aux projets de l'Organisation et à leur évaluation, ainsi qu'à la classification et aux rapports d'exécution des mandats de l'OEA. On remarque que dans ces différents domaines, il existe une tendance croissante à intégrer la question de genre dans la formulation des projets et dans la préparation de projets

12. Pour obtenir davantage de renseignements sur les progrès réalisés au sein du Secrétariat général de l'OEA en matière d'intégration de la question des droits humains et de l'égalité hommes-femmes, voir le *Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du « Programme interaméricain sur la promotion des droits humains de la femme, l'équité et l'égalité des genres » en application des dispositions de la Résolution AG/RES. 2709 (XLII-O/12)*, document CIM/doc.121/13.

conçus spécifiquement pour accroître la responsabilisation et la participation des femmes dans les différents secteurs.

- *Avec le Secrétariat aux questions juridiques*, la CIM coopère avec le Programme interaméricain des facilitateurs judiciaires (PIFJ) en lui offrant, notamment, une assistance technique pour ses réunions et autres activités, un échange d'informations, des matériels de formation et une diffusion au Département de droit international qui est en train d'intégrer la question du genre dans plusieurs de ses projets.
- La CIM maintient une coopération et une assistance technique avec plusieurs départements du *Secrétariat exécutif pour le développement intégré (SEDI)*. Ainsi, elle a fourni une assistance technique pour l'intégration de la question du genre aux départements et organismes ci-après :
 - (i) Département du développement économique, du commerce et du tourisme pour la préparation de plusieurs projets ;
 - (ii) Par le biais du service chargé des bourses de l'OEA, le Secrétariat s'est fait représenter par l'une de ses spécialistes au Comité Ad Hoc d'évaluation des cours de l'OEA en 2012. Les membres de ce Comité (3 au total) sont désignés(ées) par le Secrétariat général ; et
- Au premier trimestre 2012, en application des mandats communs et de l'Accord 3 de la Deuxième réunion Ordinaire du Comité directeur de la CIM 2010-2012 et en coopération avec le Département du développement durable (DSS/OEA), la CIM a préparé un document (CIM/CD/doc.33/12) traitant de la question du genre et des droits humains dans la gestion des risques en cas de catastrophe naturelle. Ce document comprenait une proposition de projet en faveur du renforcement des capacités institutionnelles des entités responsables de la gestion intégrée des risques inhérents aux catastrophes naturelles et des mécanismes de renforcement de la place de la femme dans le continent, pour faire progresser la question du genre et des droits humains de la femme dans ce contexte. Le profil du projet correspondant à cette proposition est en train de se concrétiser et il sera présenté aux donateurs sélectionnés.
- *Secrétariat à la sécurité multidimensionnelle* : grâce à un appui ponctuel pour l'intégration de la question du genre dans les projets et rapports de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) et du Département de la sécurité publique, des réunions d'informations ont eu lieu avec le personnel de l'Observatoire interaméricain des drogues et d'autres organismes pour explorer la possibilité d'une collaboration.
- *Secrétariat aux questions politiques* : la CIM a maintenu une collaboration constante avec le Département de coopération pour l'observation des élections (DECO) concernant la mise en œuvre de sa méthodologie pour l'observation des élections axée sur la question du genre et l'analyse des résultats.
- *Secrétariat aux relations extérieures* : la CIM collabore avec le Département des questions internationales dans le cadre du programme des Assemblées modèles de l'OEA et fournit, sur demande, une spécialiste en assistance technique ; elle aide également à organiser des réunions et des tables rondes spécialisées.

La CIM a maintenu une collaboration et des activités d'évaluation avec des organismes autonomes spécialisés, à leur demande, notamment avec l'Institut interaméricain de l'enfance et de l'adolescence (IIN) auquel elle a fourni une formation sur la question du genre à tout le personnel, et avec la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL). Elle a travaillé avec l'OPS par le biais du Secrétariat permanent qui a participé à la Réunion du Groupe d'évaluation technique sur l'égalité hommes-femmes dans le domaine de la santé (TAG/GEH). Ces organismes autonomes spécialisés comptent parmi ceux qui fournissent annuellement des contributions à la CIM pour préparer le rapport annuel du Secrétaire général de l'OEA, en application du PIA.

VII. RECOMMANDATIONS

La CIM a l'honneur de prier le Conseil permanent de l'OEA de soumettre le présent rapport, accompagné des observations qu'il estime pertinentes, à l'examen de la Quarante-troisième session ordinaire de l'Assemblée Ordinaire de l'OEA, afin qu'il puisse être discuté au cours des délibérations.

Ce rapport contient quelques recommandations que la CIM soumet à l'examen de l'Assemblée générale de l'OEA.

1. Promotion de l'harmonisation des législations nationales et des politiques publiques avec les traités et conventions interaméricaines en matière de droits humains des femmes, notamment la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme (Convention de Belém do Pará), pour favoriser le plein exercice des droits de la femme et l'égalité hommes- femmes.
2. Appui des États membres, du Secrétariat général et des autres pays qui coopèrent avec l'OEA à la mise en œuvre du PIA et aux efforts de la CIM/OEA pour institutionnaliser la question des droits humains et de l'égalité hommes-femmes dans le travail de l'Organisation.
3. Appui des États membres, du Secrétariat général et des autres pays qui coopèrent avec l'OEA au renforcement du Mécanisme de suivi de la Convention de Belém do Pará (MESECVI), dans le cadre du Plan stratégique 2013-2017 pour soutenir la mise en œuvre intégrale de la Convention dans ses États parties.

ANNEXE I

Exécution du budget du Fonds Ordinaire de la CIM au 31 décembre 2012 (EU\$)

	Affectation de fonds	Engagements	Dépenses	Solde disponible e
23010 – Secrétariat permanent	874.311,48	2.661,27	871.650,21	-
23011 – Présidente/Comité directeur	30.000,00	0,00	30.000,00	-
23012 – Assemblée des déléguées	42.730,00	1.306,84	41.423,16	-
23014 – Coopération horizontale	25.000,00	1.400,10	23.599,90	-
23016 – Transversalité du genre	24.971,45	520,40	24.451,05	-
23017 – Prévention de la violence contre la femme	24.632,57	1.476,16	23.156,41	-
Total:	1.021.645,50	7.364,77	1.014.280,73	-